

PROCÈS-VERBAL DE LA 621^e RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR Jeudi 22 avril 2021 à 13 h (ZOOM)

Présences

Professeur Gilles Bronchti, président
Professeure Marty Laforest, vice-présidente aux relations de travail
Professeur Andrea Bertolo, vice-président aux affaires syndicales
Professeur Georges Abdul-Nour, vice-président aux affaires universitaires
Professeure Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité
Professeur Sylvain Beaudry, trésorier
Professeur Marc André Bernier, secrétaire
M^{me} Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail
M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires

Invité.e.s

Professeure Sonia El Euch, vice-présidente aux relations de travail entrante
Professeur Marc Beauregard, vice-président aux affaires syndicales entrant
Professeur Pier-Luc Lajoie, trésorier entrant
Professeure Lyne Cloutier, secrétaire entrante

Gilles Bronchti préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire.

CX621-22-04-2021-00 Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la 620^e réunion – 1^{er} avril 2021
4. Affaires découlant
5. Correspondance et information
6. Rapport des officières et des officiers
7. Calendrier 2021-2022
8. Site internet – Lock-out 2018
9. Tournée départementale
10. Appui aux professeur.e.s de l'Université Laurentienne
11. Affaires nouvelles
 1. CIRRAC
 2. Conseil fédéral de la FQPPU
12. Date de la prochaine réunion : 6 mai 2021
13. Clôture de la réunion

CX621-22-04-2021-01 Ouverture de la réunion

Le président souhaite la bienvenue à la professeure Lyne Cloutier, élue secrétaire du Syndicat au conseil syndical du 8 avril.

CX621-22-04-2021-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président présente l'ordre du jour de cette réunion.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

**CX621-22-04-2021-03 Lecture et adoption du procès-verbal de la 620^e réunion
CX620 – 1^{er} avril 2021**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 620^e réunion du comité exécutif tenue le 1^{er} avril 2021.

CX621-22-04-2021-04 Affaires découlant

Le président parcourt les sujets figurant aux affaires découlant.

Le CAU indique que la direction des ressources humaines a été informée de la répartition des dégagements pour activité syndicale pour l'année 2021-2022.

CX621-22-04-2021-05 Correspondance et information

Le CAU présente une lettre provenant de la Fondation de l'UQTR pour remercier le Syndicat du don fait pour les bourses aux étudiant.e.s.

CX621-22-04-2021-06 Rapports des officières et des officiers

Président

- Le président signale avoir rencontré le recteur le 21 avril concernant les nouvelles directions de départements. Le recteur s'est montré favorable à avoir recours à des ressources et à du mentorat pour accompagner ces nouvelles directions. Le recteur a annoncé qu'une formation est en préparation, mais que celle-ci, conçue par une firme externe, est pour les situations d'urgence. Une autre formation plus spécifique pour les directions départementales sera créée par la suite.
- Le président indique qu'il a été interpellé par le Département de management au sujet d'un cours en ressources humaines donné pour l'École nationale de police. Le président rappelle que le Syndicat ne peut s'ingérer dans les programmes des départements, mais qu'il peut participer aux discussions.
- Le président a rencontré une professeure qui s'était fait octroyer un dégagement par erreur par son département, alors placé sous une administration déléguée, soit le DGAAP. Celui-ci a demandé à cette professeure de rembourser ledit dégagement.

VPRT

- La VPRT fait le point sur le cheminement des dossiers en cours.
- La VPRT indique que les discussions se poursuivent en CRT conjoint à propos du calcul de la tâche au retour d'un long congé. La direction du Service des relations de travail maintient sa position. Cette manière de calculer créera des déficits de tâches pour les professeur.e.s. La VPRT mentionne qu'un grief est envisagé.

- La VPRT revient sur l'entente concernant le grief sur le classement salarial afin de permettre le passage en catégorie III, échelon I (III-I) après 9 années d'expérience complétées pour les professeur.e.s ayant un doctorat. Un courriel d'information a été envoyé à l'ensemble des professeur.e.s le 21 avril pour les informer de cette entente et pour s'assurer de n'oublier aucun.e professeur.e qui pourrait être concerné.e.
- La VPRT poursuit les démarches pour faire accepter par la direction de l'UQTR une direction adjointe au Département de génie mécanique au campus de Drummondville. La direction de l'UQTR reconnaît le travail du professeur en lui accordant un dégageant discrétionnaire (parfois 1,5), mais elle ne reconnaît pas le poste. Les discussions se poursuivent.
- La VPRT porte à l'attention de ses collègues qu'un grief est en préparation concernant une infraction aux règles de fixation des conditions de travail. Le doyen des études aurait accepté une reconnaissance de tâche plus importante (1,5 h de plus par étudiant.e à partir du 21^e étudiant.e dans un groupe, ce qui donne, pour un groupe de 30 étudiant.e.s, une reconnaissance de 60h plutôt que 45h pour un cours de 3 crédits pour des professeur.e.s). Il s'agit d'une négociation à la pièce qui perdure depuis le début de l'année et qui se cache derrière un « projet-pilote » dont l'existence n'a été révélée au Syndicat que tout récemment. Selon le procureur du Syndicat, l'intervention du doyen ne serait pas illégale, mais le processus n'aurait pas été respecté, puisque le Syndicat n'en a pas été informé (art. 10,06 de la CC).
- La VPRT poursuit en indiquant que, dans le cadre de l'entente sur les conséquences du lock-out, le RRUQ est à analyser les choix d'options des professeur.e.s. La VPRT mentionne qu'un actuaire pourrait organiser une séance d'information pour les professeur.e.s.
- La VPRT signale qu'un département désire que la direction sortante puisse mentorer la nouvelle direction pour une période de 6 mois. Ce département demande à convenir d'une lettre d'entente pour qu'une codirection soit reconnue, ce qui serait considéré comme une négociation à la pièce pour chacun des départements. Une autre voie a été suggérée.

La professeure Lyne Cloutier quitte la réunion.

- La VPRT termine en indiquant que deux professeur.e.s ayant soumis une demande de promotion souhaitent apporter une correction à leur demande malgré que la date limite pour déposer ladite demande était fixée au 12 mars. Ces deux professeur.e.s ont indiqué se sentir défavorisé.e.s, puisqu'une collègue a pu apporter une modification après la limite de temps alloué. La VPRT explique que pour cette professeure une mauvaise information lui avait été transmise et la VREF a accepté la modification. La VPRT indique que le Syndicat devra convenir de lettres d'entente pour permettre à ces professeur.e.s d'apporter les modifications nécessaires.

Après discussion entre les membres du comité exécutif, le vote est demandé.

Une majorité des membres de l'exécutif se déclare en faveur que le Syndicat convienne de lettres d'entente pour ces deux professeur.e.s.

La professeure Lyne Cloutier rejoint la réunion.

VPAS

- Le VPAS fait le point sur le cheminement des dossiers en cours.

VPAU

- Le VPAU indique avoir participé au Forum des partenaires le 7 avril. Le recteur y a présenté le Plan stratégique, et le VPAU l'a questionné sur la formation à distance.
- Le VPAU mentionne que le CAU l'a remplacé pour la réunion du 20 avril du CMSST. À cette rencontre, il a notamment été question d'un cas détecté d'un variant de la COVID-19 à la clinique de podiatrie.
- Le VPAU revient sur le projet de fusion des sous-commissions des études de premier cycle et de cycles supérieurs. Le VPAU et le président sont intervenus pour informer à nouveau le doyen et la VREF que le projet contrevenait à la convention collective. Le projet fut modifié lors de la commission des études du 13 avril. Cette instance a résolu de créer une 3^e sous-commission des études. Elle englobera les deux déjà existantes qui continueront de siéger de manière conjointe. Cette nouvelle instance comptera 23 membres et qui, selon le VPAU, entraînera une augmentation importante de la charge de travail, une diminution des échanges, ainsi qu'une perte d'expertise, risquant au passage de démotiver les membres, et leurs successeurs potentiels.
- Le VPAU présente la proposition de la *Directive relative aux professeurs associés*.
- Le VPAU termine en indiquant avoir rencontré les doyens Dahmane et Samson concernant les déagements des directions pédagogiques. Le premier scénario déposé par les doyens est inacceptable. Une suppression de 10 déagements pour les directions de premier cycle y était présentée. La prochaine rencontre aura lieu le 27 mai.

VPSC

- La VPSC informe ses collègues que l'Association des professeur.e.s retraité.e.s est en période de réflexion sur son avenir. L'Association n'a tenu aucune activité cette année en raison de la pandémie. Une baisse du membrariat est aussi observée. La VPSC rappelle que le Syndicat verse à cette association une contribution financière chaque automne.
- La VPSC indique que l'activité de reconnaissance pour l'engagement syndical sera organisée tout juste avant la réunion du conseil syndical du 20 mai. Un tirage au sort de cartes-cadeaux y sera fait. La VPSC est à préparer une vidéo pour ces professeur.e.s, de même qu'une seconde vidéo pour les professeur.e.s s'étant démarqué.e.s durant la dernière année.
- La VPSC mentionne que le premier numéro du bulletin historique relatant la naissance du syndicalisme universitaire trifluvien a été publié le 21 avril. Déjà de bons commentaires ont été communiqués au Syndicat. La VPSC indique qu'un deuxième numéro est déjà en production, et trois autres suivront pour un total de cinq numéros. Tout comme le premier bulletin, une révision linguistique réalisée par une étudiante de 3^e cycle du Département de lettres et communication sociale sera nécessaire. Les

membres du comité exécutif acceptent qu'un paiement de 25 \$ /heure pour chaque numéro, jusqu'à concurrence de 100 \$ par numéro, soit accordé à l'étudiante.

- La VPSC termine en indiquant que le sous-comité conférence s'est réuni le 12 avril pour dresser les grandes lignes guidant le CSC dans l'organisation des conférences. Un texte sera présenté au CSC, puis à l'exécutif.

Trésorier

- Le trésorier mentionne avoir entamé une période de transition avec le trésorier entrant.
- Le trésorier a participé à une réunion de la Fondation de l'UQTR. Le recteur y a présenté un bilan de ces quatre premiers mois à ce poste.
- Le trésorier demande à participer à la réunion du CRAC du 14 mai, alors que son mandat sera terminé au comité exécutif. Les membres du comité exécutif acceptent que le trésorier participe à cette réunion du CRAC, et ils désigneront un successeur, pour le 1^{er} juin, lors de sa réunion du 6 mai prochain.

Secrétaire

- Le secrétaire informe ses collègues que le professeur André Cyr a indiqué au secrétaire général de l'UQTR qu'il se retirait de son poste de professeur membre du conseil d'administration de l'UQTR, alors qu'il a été désigné par ses pairs lors de la dernière assemblée générale des professeur.e.s. Le secrétaire indique qu'une nouvelle assemblée générale des professeur.e.s devra être convoqué pour pourvoir le poste. Le secrétaire suggère de tenir cette assemblée le 30 septembre, avant l'assemblée générale statutaire du Syndicat.
- Le secrétaire a rencontré le 16 avril la secrétaire entrante en compagnie du CAU pour amorcer la transition.
- Le secrétaire demande au comité exécutif de pouvoir mener à terme le mandat de publier les deux derniers numéros de *L'Œil ouvert*, soit le régulier et le hors-série 50^e, tous deux prévus pour le début du mois de mai. Les membres du comité exécutif acceptent que le secrétaire poursuive son œuvre.

CX621-22-04-2021-07 Calendrier 2021-2022

Le président demande au CAU de présenter le calendrier des rencontres des différentes instances et comités du Syndicat.

Le CAU rappelle que le mandat des délégué.e.s débute le 1^{er} juin.

CX621-22-04-2021-08 Site internet – Lock-out 2018

Le président demande au CAU de présenter le point.

Le CAU rappelle que le professeur Thang Le Dinh avait créé un site internet durant le lock-out de 2018 pour y déposer divers documents. Dans le cadre des activités du 50^e, il a été demandé au professeur Le Dinh un accès à ces documents. À l'initiative du professeur Le Dinh, le site internet a été remis en ligne. Il propose de déplacer ledit site vers le site du Syndicat. Pour ce faire, le Syndicat devra

acquérir le nom de domaine, actuellement payé par le professeur Le Dinh pour une période d'une année, puis héberger le site.

Après discussions, les membres du comité exécutif se montrent favorable à procéder, le cas échéant, à l'acquisition du nom de domaine <http://lockoutuqtr.com/> et de déplacer le site vers son site officiel dans le but de conserver la documentation.

CX621-22-04-2021-09 Tournée départementale

Le président demande au CAU de présenter le point.

Le CAU présente le calendrier des rencontres prévues au calendrier d'avril. À terme, le comité exécutif aura rencontré 24 assemblées départementales, en plus d'une rencontre avec les directions des centres et instituts. Trois départements n'ont pas répondu à notre demande. Le CAU les relancera pour organiser une rencontre durant le mois de mai.

Les membres du comité exécutif discutent du processus de négociation qui suivra ses rencontres. Au moment de la journée « Plan d'action », un temps réservé sera nécessaire pour planifier ledit processus. La convention collective 2018-2022 est en vigueur jusqu'au 31 mai 2022.

CX621-22-04-2021-10 Appui aux professeur.e.s de l'Université Laurentienne

Les membres du comité exécutif discutent de la situation à l'Université Laurentienne.

CX621-22-04-2021-10 R249

CONSIDÉRANT	le désintérêt du gouvernement Ford pour le fait français ;
CONSIDÉRANT	le sous-financement du système d'éducation par les différents gouvernements de l'Ontario ;
CONSIDÉRANT	l'importance des universités à caractère régional dans le développement social et économique de l'Ontario ;
CONSIDÉRANT	la gestion irresponsable de la haute direction de l'Université Laurentienne ;
CONSIDÉRANT	le recours à la <i>Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies</i> pour notamment contourner la convention collective des professeur.e.s ;
CONSIDÉRANT	l'utilisation des subventions de recherches pour faire face aux créanciers ;
CONSIDÉRANT	la suppression de 69 programmes d'études, dont 28 en langue française ;
CONSIDÉRANT	le licenciement massif de professeur.e.s ;
CONSIDÉRANT	que le geste posé est une atteinte aux valeurs et à la liberté académique ;

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu :

- de dénoncer la mise à pied des professeur.e.s ;
- de dénoncer la fermeture des programmes pour des considérations purement économiques ;
- de dénoncer la direction de l'Université Laurentienne pour le recours à la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* afin de se

- soustraire de ses obligations d'employeur ;
- de dénoncer le sous-financement chronique du système d'éducation ;
- de signifier son soutien à l'Association des professeures et des professeurs de l'Université Laurentienne.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CX621-22-04-2021-11 Affaires nouvelles

1. CIRRAC

Le trésorier revient sur la rencontre du CIRRAC du 26 mars.

Le dossier des assurances collectives est toujours le principal élément à l'ordre du jour.

Les deux lettres d'entente concernant les procédures relatives à la gestion de l'invalidité et les responsabilités de l'employeur envers l'adhérent ont été signées. Le porte-parole des employés au comité de négociation, le professeur Marc Chabot de l'UQAM a signé un article dans le journal syndical du SPUQ et il sera repris dans le prochain numéro de *L'Œil ouvert*.

Concernant le réaménagement des assurances collectives, le comité de négociation a fait la contreproposition à la partie patronale pour traiter des deux points prioritaires pour nous : l'assurance invalidité court terme et l'amélioration des protections liées à des problèmes de santé psychologique. Les employeurs sont d'accord pour donner un mandat d'accompagnement à la firme d'actuaire Normandin Beaudry, jugée neutre. La firme a refusé, mais accepterait si le mandat était un réaménagement complet. Chaque partie va consulter sa propre firme d'actuaire.

Parmi les autres dossiers traités par le comité de négociation, on retrouve la régularisation du statut des employés des syndicats dans le régime de retraite, le suivi des coûts dans les ententes de transfert et l'accord pour le versement de l'indexation ponctuelle.

Concernant la dernière réunion du comité de retraite, les mesures concernant le rachat en cas de grève ou de lock-out seront rétroactives sans limites de temps et seront effectives bientôt après l'accord de l'Assemblée des gouverneurs. De plus, une nouvelle analyse des risques sera refaite (taux d'intérêt, marché boursier, etc.). L'évaluation actuarielle 2020 donne un rendement de 8,97 % et un taux de capitalisation de 96,70 %. La cotisation prévue pour 2022 est de 19,10 % (9,55 % employé et employeur et 1,15 % employeur pour indexation ponctuelle). L'assemblée annuelle sera par vidéoconférence le 13 mai à 9h00 et l'an prochain, retour de la tournée des constituantes et une assemblée par vidéoconférence.

Finalement, le comité technique du CRAC va proposer au CRAC les mêmes taux pour l'assurance-vie et médicament et une hausse de 2,8 % pour l'assurance salaire.

La prochaine réunion du CIRRAC aura lieu le vendredi 21 mai par vidéoconférence. La conseillère aux relations de travail y assistera et fera le

résumé à la prochaine réunion du comité exécutif. Un nouvel officier devra assister au CIRAC à compter de septembre.

2. Conseil fédéral de la FQPPU

Le président et la VPRT reviennent sur la réunion du conseil fédéral de la FQPPU des 15 et 16 avril.

Il a notamment été question de la création d'une commission permanente sur la liberté académique (COPLA) qui aura pour but de documenter et de faire la promotion de la liberté académique. La COPLA aura aussi le pouvoir de mener des enquêtes et de présenter ses recommandations aux instances de la FQPPU. Un membre de chaque syndicat membre devra y déléguer un.e représentant.e. Les membres du comité exécutif soulèvent l'idée de tenir une séance élargie du conseil syndical à l'automne afin de présenter la COPLA.

La VPRT poursuit en indiquant que la FQPPU produira une formation EDI pour les officières et officiers des syndicats.

CX621-22-04-2021-12 Date de la prochaine réunion

Le président annonce que le comité exécutif se réunira le jeudi 6 mai 2021.

CX621-22-04-2021-13 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 50.

Gilles Bronchti
Président

François Landry
Secrétaire de la rencontre